

**Service instructeur**  
Mission Aménagement de la Montagne

6<sup>ème</sup> Commission N° CG-2013-4-6-1

**Service consulté**

**ACCORDS AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE MUNSTER  
HAUTES-VOSGES ET AU SYNDICAT MIXTE DU MARKSTEIN  
GRAND-BALLON  
POUR LA RÉALISATION D'EMPRUNTS**

Résumé : Le présent rapport a pour objet, d'une part, de donner au syndicat mixte d'aménagement de la vallée de Munster Hautes-Vosges l'accord du Conseil Général pour porter l'emprunt à contracter de 178 500 € à 300 000 € dans le cadre du financement du bâtiment d'accueil le Panoramic au Schnepfenried, ainsi que, d'autre part, d'autoriser le syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon à contracter un emprunt d'un montant de 800 000 € afin de contribuer au financement d'une piste de luge sur rail.

**1. Syndicat Mixte de la Vallée de Munster Hautes-Vosges – Financement de la réfection du bâtiment d'accueil « Le Panoramic »**

Lors de sa réunion en séance plénière du 22 juin 2012, l'assemblée départementale a donné son accord au syndicat mixte de la vallée de Munster/Hautes-Vosges pour effectuer un emprunt de 178 500 € en vue du projet de réhabilitation du bâtiment Le Panoramic au Schnepfenried (*Rapport et délibération n° CG-2012-3-6-1*).

Afin de prendre en compte les différents aléas apparus en cours de chantier et certains choix techniques revus, il est nécessaire de compléter le montant de l'emprunt à hauteur de 121 500 € pour le porter au total à 300 000 €, faisant passer la part d'autofinancement à 15 % au lieu des 10 % prévus initialement. Le syndicat mixte a délibéré en ce sens le 18/09/2012.

En conséquence, en complément de l'autorisation donnée le 22 juin 2012, le syndicat mixte de la vallée de Munster/Haute-Vosges sollicite l'accord du Département pour emprunter 121 500 € supplémentaire dans le cadre de l'opération précitée.

▪ **Rappel de la démarche du Syndicat Mixte d'aménagement des stations de Montagne de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges.**

Le syndicat mixte d'aménagement des stations de montagne de la vallée de Munster/Hautes Vosges a inscrit dans le programme global d'aménagement et de développement été-hiver du site du Schnepfenried, reconnu site d'intérêt départemental, la restructuration du bâtiment d'accueil et de restauration *Le Panoramic*.

Construit dans les années 70 au Schnepfenried, le *Panoramic* est un bâtiment existant totalement obsolète. Devenu propriété du syndicat mixte en 2004, il a permis d'assurer les fonctions de restauration mais ne répond plus aux normes de confort et de sécurité actuelles pour l'accueil du public.

C'est pourquoi, le syndicat a inscrit la réhabilitation de ce bâtiment dans le programme de modernisation du site qui répond à trois objectifs :

- améliorer l'aspect architectural du bâtiment et favoriser son intégration paysagère ;
- doter les services au public de locaux adaptés et fonctionnels et permettre l'installation des services manquants ;
- mettre en place un service indispensable de restauration adapté aux attentes de la clientèle.

▪ **Financement du projet de réhabilitation du Panoramic**

Le coût total de ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le syndicat mixte, est estimé à ce jour à 2 041 500 € HT tous travaux, études et maîtrise d'oeuvre compris.

Pour l'investissement, la partie destinée aux équipements et services publics sera prise en charge par le syndicat mixte avec l'aide des crédits européens FEDER, de la Région Alsace et du Département dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges, et de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster.

Le fonctionnement ultérieur de cette partie des investissements destinés à assurer les services publics sera pris en charge par le syndicat mixte.

**Pour finaliser le plan de financement et ne pas faire supporter sur les fonds publics la part de l'investissement liée à l'activité privée de restauration, le syndicat a décidé de recourir à un emprunt d'un montant total de 300 000 €,** étant précisé qu'un emprunt de 178 500 €, ayant fait l'objet d'une autorisation du Département le 22 juin 2012, a d'ores et déjà été contracté par le syndicat mais qu'il doit être complété par un emprunt supplémentaire de 121 500 €.

Une fois réhabilité, le restaurant sera mis en location dans le cadre de la délégation de service public, le loyer versé par le délégataire pour l'exploitation servant au remboursement de l'annuité d'emprunt.

Conformément à l'article 2 des statuts du syndicat, les collectivités membres –la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et le Département- doivent donner leur accord préalable au syndicat mixte à travers une délibération prise dans un délai de deux mois pour qu'il puisse contracter cet emprunt complémentaire.

**Au vu de ce qui précède, je vous propose de :**

- **donner au syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de Munster Hautes-Vosges l'accord du Conseil Général pour porter l'emprunt, prévu initialement à 178 500 €, à 300 000 € en autorisant un montant d'emprunt complémentaire de 121 500 € en vue du financement du projet de réhabilitation du bâtiment *le Panoramic* au Schnepfenried, amenant ainsi cette part du financement à hauteur de 15 % ;**

## **2. Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon – Financement d’une piste de luge sur rail**

Dans le cadre du programme d’aménagement du site d’intérêt départemental du Markstein, le schéma directeur de développement durable 2012-2020 a été élaboré.

Le contenu du programme, pour la tranche 2012-2013, a fait l’objet d’une approbation par la commission permanente réunie le 21 septembre 2012, sous la forme d’une convention pluriannuelle signée par l’ensemble des membres du syndicat mixte le 14 février 2013.

Ce programme comprend notamment la création d’une luge sur rail avec son bâtiment technique, incluant l’opération de démolition du bob-luge existant, à présent obsolète, pour un montant total de 2 181 344 €.

Le financement du projet « luge sur rail » sera assuré par les crédits contractualisés dans le cadre de la convention du Massif des Vosges, la Région Alsace, les membres du syndicat mixte à savoir le Département, les Communauté de Communes de Saint-Amarin d’une part, et de Guebwiller d’autre part.

Le syndicat mixte a prévu le recours à un emprunt de 800 000 € pour financer ce projet, afin de ne pas faire peser une plus grande part des participations sur les contributeurs publics.

L’exploitation de ce nouvel équipement sera assurée par le syndicat mixte sous une forme qui reste, à ce jour, à déterminer.

Conformément à l’article 2 des statuts du syndicat, les collectivités membres -la Communauté de Communes de Saint-Amarin, la Communauté de Communes de Guebwiller et le Département- doivent donner leur accord préalable au syndicat mixte à travers une délibération prise dans un délai de deux mois pour qu’il puisse contracter cet emprunt.

**Au vu de ce qui précède, je vous propose de donner au syndicat mixte du Markstein Grand-Ballon l’accord du Conseil Général pour effectuer un emprunt de 800 000 € en vue du financement du projet de construction d’une luge sur rail en remplacement de l’actuel bob luge, amenant ainsi cette part du financement à hauteur de 37 %.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER